

Classe:

Nom de l'élève :

INFORMATION AUX PARENTS REGLEMENT LOCAL INFORMATIQUE

Nous sommes heureux d'accueillir vos enfants aux locaux 31-79-80-81 parmi les utilisateurs des outils informatiques mis à disposition par l'Institut Saint-Joseph dans le cadre de leur formation.

Pour permettre à chaque élève de bénéficier de conditions de travail optimales il leur est demandé impérativement de prendre connaissance du règlement qui suit et de le respecter scrupuleusement chaque fois qu'ils travailleront dans ce local.

RESPECT DU LOCAL

→ Il est interdit de se déplacer dans le local sans autorisation

Pour assumer la propreté des lieux :

- → interdiction de boire et de manger.
- → utilisation la poubelle mise à disposition
- → interdiction d'écrire sur les chaises ou les tables

RESPECT DU MATERIEL

Pour bénéficier d'outils performants (hardware et software):

- → l'allumage/l'arrêt du PC et les accès internet se fait avec l'accord du professeur et dans les limites autorisées.
- → ne pas décoller les étiquettes qui identifient les PC
- → maintenir en bon état souris, clavier, écran et tour
- → ne pas installer /désinstaller/télécharger de logiciels sans autorisation
- → ne pas débrancher / remplacer le matériel sans autorisation même si celui-ci est défectueux.
- → ne pas insérer de périphériques sans autorisation (clé USB, écouteurs ...)

Chaque élève se voit attribuer un poste de travail, toujours le même, identifié par un numéro. Au début de chaque cours, au moyen de l'état des lieux, l'élève signalera tout problème observé afin de ne pas être tenu responsable des dégradations précédemment apportées au matériel. En effet, dès à présent, les coûts occasionnés par la destruction de matériel ou par la maintenance (nécessité de réinstaller les logiciels) seront facturés à l'élève. Par conséquent, les élèves demanderont toujours l'autorisation du professeur avant de se déplacer dans le local.

Nous espérons que ces mesures permettront d'améliorer la qualité du matériel mis à disposition de vos enfants.



Signature des parents : (document à remettre au professeur)